

Rapport de commission – Préavis n° 86-2015 :

Projet de requalification de la route du Bois-Genoud à Crissier - Adoption du tronçon situé sur le territoire de la Commune de Renens

La commission s'est réunie le 16 novembre 2015 à 20h00 dans les locaux du Centre technique communal. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Ali Korkmaz, Carole De Col, Verena Berseth, Roberto Arnedo, Jonas Kocher, Hugo Dias, Jean-Daniel Roulier et Patricia Zurcher, présidente rapporteure.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et travaux, et M. Martin Hofstetter, chef de service urbanisme.

Présentation

Madame Maystre nous a présenté brièvement les enjeux du préavis 86-2015 en précisant d'emblée que celui-ci n'aurait aucune conséquence financière pour la commune de Renens, puisque le projet de requalification en question sera entièrement géré et financé par la Commune de Crissier. Comme le prévoit la loi vaudoise sur les routes, ce projet a été mis à l'enquête publique à Renens du 13 juin au 13 juillet 2015 et n'a suscité aucune opposition. Le présent préavis a pour seul objectif de répondre à la procédure légale en matière d'autorisation liée aux routes afin de régulariser les incidences locales du projet de la Commune de Crissier. Mme Maystre nous rappelle que les communes de l'Ouest lausannois sont fortement imbriquées et qu'il est normal que ce genre de situations se produisent de temps à autre.

Monsieur Hofstetter nous a informé du fait que le préavis de Crissier, qui permet une meilleure accroche de la Route du Bois-Genoud sur la route de Prilly/Cossonay, a été accepté par le Conseil communal de Crissier le 2 novembre 2015. Il nous a annoncé aussi que le plan de quartier en vigueur fait que Crissier ne pourra développer le projet en question qu'en partie pour l'instant, car il faudra attendre l'arrivée du BHNS pour pouvoir faire tout ce qui a été prévu. Il est encore trop tôt pour annoncer clairement combien de temps prendra la réalisation de ce projet.

Les commissaires n'ayant aucune question à poser, il a été procédé au vote.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 86-2015 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision.

Pour la commission :



Patricia Zurcher Maquignaz, présidente-rapporteure

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 86-2015 de la Municipalité du 30 octobre 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet de requalification du tronçon de la route du Bois-Genoud situé sur le territoire de la Commune de Renens.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Le Secrétaire :

Nicolas SERVAGEON

Membre de la Municipalité concerné :

Mme Tinetta Maystre

Commissaires Préavis N°86-2015

Ali Korkmaz



Carole De Col



Verena Berseth



Roberto Arnedo



Jonas Kocher



Hugo Dias



Jean-Daniel Roulier



Patricia Zurcher Maquignaz, présidente-rapporteure

